

Convention d'engagement 2005

Up! est un lieu d'échanges et d'évolution pour des chefs d'entreprises ayant peu d'expérience dans la fonction.



La CCI s'engage à :

- Désigner deux interlocuteurs privilégiés CCI Entreprises :
 - Virginie SANFELIEU, chargée des clubs d'entreprises,
 - Gérard LE JANNOU, conseiller d'entreprises,
- Aider les entreprises à formaliser leurs besoins et leur proposer les actions opérationnelles qui y répondent, en suivant un plan d'actions annuel validé par les membres du club,
- Contrôler la réalisation des objectifs et du plan d'actions avec les entreprises du club,
- Prendre en charge l'animation, la gestion administrative et financière, le suivi organisationnel, logistique et technique,
- Proposer une diffusion d'informations ciblées,
- Assurer la valorisation et la reconnaissance du club par la communication de ses actions.

Le chef d'entreprise s'engage à :

- Partager son expérience avec les entreprises du club, dans un esprit constructif de collaboration avec les autres membres,
- Être régulièrement présent aux réunions,
- Participer aux décisions du club, à l'élaboration et à la réalisation du plan d'actions,
- Recevoir occasionnellement* sur son site des entreprises membres dans le cadre de réunions et visites,
- Assurer la confidentialité des échanges,
- Régler le montant de l'adhésion annuelle fixé à 200 €.

*dans la mesure des capacités d'accueil.

Établissement : _____ Nom, prénom du chef d'entreprise : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail entreprise (pour le forum) : _____

Fait à _____, le _____

Cachet de la CCI et signature du Président

Fait à _____, le _____

Cachet de l'entreprise et signature du Responsable